

Grenoble, le 22 juillet 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

INSTRUCTIONS relatives à l'organisation du BTS COMMERCE INTERNATIONAL à référentiel commun européen

CANDIDATS de la session de septembre 2020

Rectorat

Division
des Examens
et Concours

BTS - Bureau 216

Affaire suivie par :
Anne-Marie Landriscina

Téléphone :
04 76 74 75 16

Mél :
Anne-marie.landriscina
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 –
38021 Grenoble cedex 1

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la **session de septembre 2020** du **Brevet de Technicien Supérieur « Commerce international à référentiel commun européen »**.

La présente note comporte **4** annexes.

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN :

Le calendrier et les horaires des épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente note.

Toutes les épreuves seront évaluées en ponctuel.

1-1 Epreuves écrites :

3 centres d'examen sont prévus pour l'ensemble des épreuves écrites.

Vous trouverez, en **annexe II** de la présente note, les établissements auxquels vous êtes rattachés.

Pour la session de septembre 2020, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de calculatrices à fonctionnement autonome avec mode examen, ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire, sont autorisés. Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci ne devra être en activité durant les épreuves que sur instruction du surveillant.

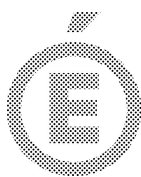
ATTENTION :

Les thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » pour la session 2020 ont été publiés au BOEN n°10 du 7 mars 2019 – note de service n°2019-019 du 12-2-2019.

Le référentiel du BTS CI est consultable sur le lien suivant :

https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS_commerceinternationalreferentieldeformation.pdf

1-2 Epreuves orales :



Pour la session de septembre 2020, la liste des langues autorisées est la suivante :

- **pour l'épreuve E2** : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu moderne, italien, japonais, portugais, russe.
- **pour l'épreuve EF1** (épreuve de langues facultative) : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, hébreu moderne, grec moderne, néerlandais, polonais, portugais, russe, turc, occitan-langue d'oc, langue des signes française, tahitien (Polynésie française).

Les épreuves orales obligatoires en langues vivantes étrangères se dérouleront au lycée Gabriel Faure-Tournon le mardi 29 septembre 2020 (jour prévu pour la sous-épreuve U42).

IMPORTANT : la langue étrangère dite « langue de spécialité » (LVA) est la langue dans laquelle les candidats s'inscrivent pour l'épreuve E52 : négociation vente en langue vivante étrangère.

Les 2 sous-épreuves de langues sont évaluées à un niveau différent du cadre européen commun de référence linguistique : niveau B2 pour la langue A (E21) et niveau B1 pour la langue B (E22).

1-3 Epreuve E4 :

U41 : Analyse diagnostique des marchés étrangers (épreuve écrite de 3h – coefficient 4)

U42 : Exploitation du système d'information (épreuve orale et pratique de 30 mn maximum sur poste informatique – coefficient 2) :

Le support de l'interrogation est un dossier témoin (5 pages maximum hors annexes) des travaux effectués par le candidat.

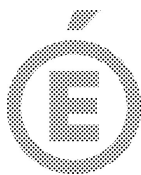
Il comprend :

- La définition de la situation professionnelle de départ : objet et cadre de la recherche d'informations et précisions de la situation de communication de ces informations ;
- La définition de l'environnement informatique utilisé : réseaux, matériels et logiciels ;
- La définition de l'accès aux informations utilisées en particulier les bases de données ;
- La description de l'organisation du travail et en particulier le temps consacré aux travaux en fonction de la mission confiée ;
- La liste structurée des travaux effectués en fonction de la mission confiée.

En annexe au dossier figurent sur support numérique et sur support papier les productions du candidat. Il comporte également une attestation de la conformité du contenu du dossier aux travaux réellement réalisés par le candidat, attestation établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale.

La date de remise du dossier (en deux exemplaires) par les candidats pour l'épreuve U42 est fixée au **vendredi 4 septembre 2020, avant 17h00, **délai et horaire de rigueur**, au **Lycée Gabriel Faure - BTS CI – à l'attention du proviseur adjoint – Place Mallarmé – BP 116 – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex.****

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.



Fournir les documents originaux

1-4 Epreuve E5 :

U51 : Prospection et suivi de clientèle - épreuve écrite de 3h – coefficient 3

U52 : (forme ponctuelle) : Négociation vente en langue étrangère - épreuve orale de 40 mn – préparation de 40 mn – coefficient 4.

L'épreuve consiste en une simulation de tout ou partie d'un entretien de vente en langue vivante étrangère suivie d'un échange avec le jury.

L'épreuve U52 repose sur un dossier (6 pages maximum) élaboré strictement personnellement par le candidat dont le contenu est défini par le référentiel.

Ce dossier synthétise les informations nécessaires pour mener une négociation-vente avec un client étranger :

- Présentation du contexte commercial (marché étranger ciblé, entreprise exportatrice) ;
- Présentation du contexte de la négociation (mode d'approche et caractéristiques des prospects ciblés) ;
- Présentation de l'offre de l'entreprise exportatrice (produits, conditions de vente, tarifs, conditions commerciales...) ;
- Faire figurer en annexe tous les outils d'aide à la vente utilisés ;
- Liste des termes techniques spécifiques aux produits et au marché dans la langue vivante étrangère concernée (lexique).

La date de remise du dossier (en trois exemplaires) par les candidats pour l'épreuve U52 est fixée au **vendredi 4 septembre 2020, avant 17h00, délai et horaire de rigueur, au **Lycée Gabriel Faure - BTS CI – à l'attention du proviseur adjoint – Place Mallarmé – BP 116 – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex.****

Le troisième exemplaire sera présenté par le candidat à la commission d'interrogation le jour de l'épreuve.

1-5 Epreuve E6 :

U61 : Montage des opérations d'import-export – épreuve écrite de 4h – coefficient 4.

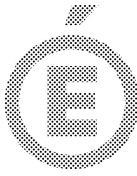
U62 : (forme ponctuelle) : Conduite des opérations d'import-export – épreuve orale – 30 mn – coefficient 2.

Le candidat doit produire un dossier support (5 pages au maximum) présentant son activité et les diverses missions qu'il a réalisées en entreprise au titre de sa formation durant son stage qui sert de support à l'épreuve et sera remis en 2 exemplaires, ainsi que les originaux des certificats de stages ou les attestations de travail délivrés au cours de sa formation et les récapitulatifs des stages.

Ce dossier est structuré en deux grandes parties :

- un descriptif de l'entreprise dans son contexte géographique, organisationnel et commercial (3 pages maximum) ;

- un descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle.



Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa présentation. L'utilisation d'ordinateurs portables et de supports numériques est autorisée mais le candidat doit disposer de son propre matériel autonome.

Avec l'envoi du ou des dossier(s), vous devez joindre, dans une pochette, les documents suivants :

- les certificats de stages de 1^{ère} et 2^{ème} année – Annexe IV (fournir les originaux) ;
- contrat de travail pour les alternants ;
- l'annexe V ci-jointe.

La date de remise du dossier (en deux exemplaires) par les candidats pour l'épreuve U62 est fixée au **vendredi 4 septembre 2020**, avant 17h00, délai et horaire de rigueur, au **Lycée Gabriel Faure - BTS CI – à l'attention du proviseur adjoint – Place Mallarmé – BP 116 – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex.**

Attention : conserver un double des dossiers transmis

1-6 Epreuves facultatives :

Les épreuves facultatives pour les sessions de 2020 sont annulées.

II – CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

Les unités du BTS CI concernées par la mention « non valide » sont les unités U42 – U52 et U62.

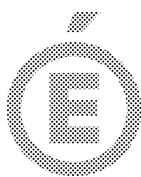
La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la présente note ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

III - CONVOCAATION DES CANDIDATS :

Les candidats individuels recevront leur convocation directement à leur adresse personnelle.

Les candidats seront convoqués à 8h00 pour les épreuves orales et l'ordre de passage sera affiché dans les centres d'écrit.



IV - MATERIEL A PREVOIR :

Pour la session de septembre 2020, tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, sont autorisés.

Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec le mode examen, celui-ci ne devra pas être activé. Suivre les instructions données par les surveillants en salle d'examen.

<http://eduscol.education.fr/cid126801/utilisation-de-la-calculatrice-aux-examens-pour-la-session-2019.html>

Un **dictionnaire unilingue** exclusivement est autorisé pour les épreuves écrites de LVA et LVB – ponctuelles et en CCF (pas de dictionnaire bilingue, ni numérique).

En fonction de leur statut d'inscription au regard de l'épreuve « d'Exploitation du système d'information » (U42), les candidats sollicitant l'utilisation d'un logiciel spécifique devront obligatoirement en aviser le chef de centre ou le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) avant les interrogations.

En fonction des contraintes matérielles induites par ce type de demande, le chef de centre pourra autoriser le candidat à utiliser son ordinateur personnel le jour des épreuves.

Un candidat ayant échoué à une session antérieure du BTS Commerce international à référentiel commun européen (BTS rénové) peut conserver le bénéfice de l'épreuve E1 et de chacune des sous-épreuves constitutives des autres épreuves (E2, E3, E4 E5 et E6) pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Un candidat ayant échoué à une session antérieure du BTS Commerce international (BTS non rénové) bénéficie d'équivalences d'épreuves tel que mentionné dans le tableau de correspondance de l'annexe 6 du référentiel du BTS Commerce international à référentiel commun européen. Les sous-épreuves E42 « exploitation du système d'information » et E52 « négociation-vente » ne donnent lieu à aucune équivalence.

V - JURY - RELEVES DE NOTES – DIPLOMES – LIVRETS SCOLAIRES :

Les délibérations du jury se dérouleront au **lieu et date à définir**.

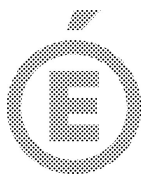
sous la présidence de M. Philippe IDELOVICI, IA-IPR d'Economie et Gestion.

Les livrets scolaires après les délibérations : seront expédiés directement par le rectorat.

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront adressés par courrier à chaque lauréat fin **octobre/début novembre 2020 à votre domicile**.

IMPORTANT : il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury des délibérations.



VI - FRAUDE A L'EXAMEN :

Conformément à l'article D643-24 du Code de l'Education, en cas d'absence non justifiée à une épreuve obligatoire, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention « absent » figurera sur le bordereau de notation.

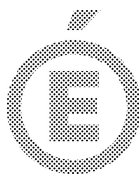
Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

VII - DOSSIERS- MEMOIRE :

Les dossiers-mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.

Liste annexes :

I	Calendrier des épreuves et centres d'examens des épreuves orales
II	Centres des épreuves écrites
III	Certificat de stage
IV	Attestation de conformité

**ANNEXE I****CALENDRIER D'EXAMEN
B.T.S. COMMERCE INTERNATIONAL à référentiel européen****SESSION SEPTEMBRE 2020**

- Les écrits :

Date	Horaires Métropole	Horaires Polynésie
Lundi 14 septembre 2020		-
E31 – Economie-droit	14h00 à 18h00 (1)	-
Mardi 15 septembre 2020		-
E1 – Culture générale et expression	14h00 à 18h00 (1)	-
Mercredi 16 septembre 2020		-
E22 – Langue vivante B	9h30 à 12h30 (2)	-
E32 – Management des entreprises	14h30 à 17h30 (1)	-
Jeudi 17 septembre 2020		-
E61 – Montage des opérations d'import-export	14h00 à 18h00 (2)	-
Vendredi 18 septembre 2020		-
E41 – Analyse diagnostique des marchés étrangers	9h30 à 12h30 (2)	-
E51 – Prospection et suivi de clientèle	14h30 à 17h30 (1)	-
Lundi 21 septembre 2020		-
E21 – Langue vivante A	9h30 à 12h30 (2)	-

ATTENTION :

- (1) - 2 heures de mise en loge – aucune sortie de salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition ;
- (2) - les candidats ne devront pas sortir avant la fin de l'épreuve.

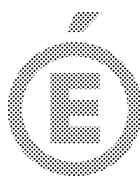
- Les épreuves professionnelles :

CENTRE D'EPREUVES ORALES	EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION (U42)	NEGOCIATION VENTE EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE (U52)	CONDUITE DES OPERATIONS D'IMPORT-EXPORT (U62)
Lycée Gabriel Faure – Tournon-sur-Rhône	15 candidats	15 candidats	20 candidats
	Le mardi 29 septembre 2020	Le lundi 28 septembre 2020	
La date et l'heure de passage seront affichées dans les centres d'écrits			

Le candidat sera informé du centre exact auquel il est rattaché par le biais de sa convocation.

ANNEXE II

B.T.S. COMMERCE INTERNATIONAL – session septembre 2020



I - ÉPREUVES ÉCRITES :

CENTRE : 0260015A LGT ALAIN BORNE MONTELIMAR

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
026003SJ	CANDIDAT LIBRE DROME	5

CENTRE : 0380034F LGT LOUISE MICHEL GRENOBLE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
038003SG	CANDIDAT LIBRE ISERE	9
0380034F	LGT LOUISE MICHEL GRENOBLE	1
0690276A	CNED ISERE	1
0381678T	LGT PRIVE ROBIN VIENNE	1

CENTRE : 0740009H LPO DES GLIERES ANNEMASSE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
038920SF	CANDIDAT ENACO	2
0690276A	CNED ANNEMASSE	1
074003SA	CANDIDAT LIBRE HTE SAVOIE	4
0740009H	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	2

Attention : le centre d'écrit peut éventuellement changer (à ce jour les établissements sont fermés).

Le candidat sera informé du centre exact auquel il est rattaché par le biais de sa convocation.

II - ÉPREUVES ORALES :

Le lycée **Gabriel Faure à TOURNON S/RHONE** est le seul centre d'examen de l'académie pour les épreuves orales y compris pour les langues vivantes étrangères.

ANNEXE III



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR CERTIFICAT DE STAGE

PREMIERE ANNEE

DEUXIEME ANNEE

NOM du/de la CANDIDAT.E :

Prénom (s) :

Né (e) le À

A SUIVI UN STAGE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS EN VIGUEUR Décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 Du..... au Soit une durée effective de :semaines

Dans l'entreprise (Nom ou raison sociale) :

Adresse :

N°de téléphone :

Activités de l'entreprise :

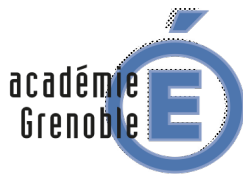
Récapitulatif détaillé des activités par le/la stagiaire (mention obligatoire) :

.....

Cachet de l'entreprise (obligatoire)

Date :

Signature (obligatoire) du Directeur ou de son représentant ou du chef de service – Faire apparaitre le nom et la fonction du signataire



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

BTS COMMERCE INTERNATIONAL
ATTESTATION de conformité
Epreuve U62 « Conduite des opérations d'Import-Export »

Je soussigné.e :

représentant la société :

atteste que l'étudiant.e :

a bien réalisé les activités suivantes pour la période indiquée ci-dessous :

Description des travaux effectués pendant le stage

Service(s) d'affectation :

Gestion des commandes :

- A l'import
- A l'export
- Relations avec les clients et/ou fournisseurs)
- Suivi des ventes
- Suivi des achats
- Suivi logistique :
- Transport
- Douane
- Echanges intracommunautaires
- Relat° / transitaires
- Relat° / commissionnaires en douane
- Assurance transport

Gestion des paiements (préciser) :

.....

- Gestion du risque de non-paiement
- Gestion du risque de change

Autres travaux :

.....

Dossiers présentés par l'étudiant.e : gestion des opérations import-export

1 :

2 :

3 :

4 :

Cachet de l'entreprise

Date

Signature du maître de stage